



Conseil Constitutionnel  
Secrétariat Général

N° .....

**Communiqué de presse**

Le Secrétaire Général du Conseil Constitutionnel a l'honneur d'annoncer au public que le Conseil Constitutionnel a tenu, le mercredi 16 janvier 2019, à partir de 08h30, au Bâtiment Blanc du Palais d'État de Chamcar Môn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur **IM Chhun Lim**, Président du Conseil Constitutionnel, une séance plénière pour examiner et délibérer sur la requête de Samdech Akka Moha Ponhea Chakrei **HENG Samrin**, Président de l'Assemblée Nationale, tendant au contrôle de la constitutionnalité de :

1. la loi portant amendement de la loi portant Administration de la capitale (Reach Theany), des provinces (Khèt), des municipalités (Krong), des districts (Srok), des arrondissements (Khan);
2. la loi portant amendement de la loi portant Élections des Conseils : Conseil Reach Theany, Conseils Khèt, Conseils Krong, Conseils Srok, Conseils Khan.

**Résultat de la réunion :**

Le Conseil Constitutionnel a décidé à l'unanimité des 7 voix de l'ensemble de ses membres (deux membres étaient absents pour cause de maladie) que :

1. la loi portant amendement de la loi portant Administration de la capitale (Reach Theany), des provinces (Khèt), des municipalités (Krong), des districts (Srok), des arrondissements (Khan) est conforme à la Constitution ;
2. la loi portant amendement de la loi portant Élections des Conseils : Conseil Reach Theany, Conseils Khèt, Conseils Krong, Conseils Srok, Conseils Khan est conforme à la Constitution.

(La Décision est disponible sur [www.ccc.gov.kh](http://www.ccc.gov.kh).)

Par conséquent, veuillez prendre note de cette information.

Phnom Penh, le 16 janvier 2019

**IM**